

5.3.10 Le Plan particulier d'urbanisme pour le secteur Chauveau

Concilier développement résidentiel et économique avec la conservation de milieux naturels d'intérêt afin de créer des milieux de vie et de travail de qualité dans le secteur Chauveau.

Au terme d'une démarche de planification ponctuée de plusieurs activités de consultation, la Ville de Québec a élaboré une vision d'avenir pour ce territoire et identifié les règles devant guider le développement futur et la mise en valeur des milieux naturels du secteur Chauveau.

Le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Chauveau constitue l'annexe J du PDAD. Il présente la vision d'avenir et les grandes orientations d'aménagement de la Ville pour ce secteur de conciliation et de développement. Il traduit les objectifs de l'administration municipale en matière d'affectations détaillées du sol, de hauteurs de bâtiment ainsi que des règles d'urbanisme associées à celles-ci. Il présente aussi les secteurs détaillés voués au développement ainsi que leurs critères spécifiques de conception en termes de cadre bâti, de mobilité et d'aménagement du domaine public notamment.

Dans les années à venir, cette planification permettra la réalisation d'un développement cohérent et orienté vers la conservation de milieux naturels d'intérêt. Le PPU Chauveau permettra également la création d'un milieu de vie complet accueillant une mixité d'usages et de types de logements, en plus d'un pôle d'emploi contribuant à la vitalité économique de la ville.

La vision

La démarche de PPU vise à orienter le futur du secteur Chauveau dans une approche de conciliation entre la protection des milieux naturels et les besoins en matière de nouveaux milieux de vie et de travail.

Il s'agit en fait d'aménager le territoire dans la continuité des secteurs limitrophes où la mise en valeur des milieux naturels sera au centre de l'aménagement des lieux. En proposant des milieux de vie complets et de qualité, l'offre en logements y sera plus compacte, tout en assurant une échelle humaine des gabarits de bâtiment. De plus, pour répondre aux besoins autant des résidents actuels et futurs que des travailleurs, le développement d'une offre de commerces et de services de proximité est prévu, en plus d'équipements publics et de loisirs variés. La mobilité sera également structurée de manière à offrir une diversité de moyens.

Ainsi, la vision d'aménagement du secteur Chauveau s'énonce comme suit :

« Le développement du secteur Chauveau se déploie de manière à générer des milieux de vie complets. Ces derniers s'enracinent dans des milieux naturels biodiversifiés en y intégrant une mixité d'habitations, de lieux publics et d'emplois, tout en assurant la résilience du secteur face aux changements climatiques ».

Les grandes orientations

Afin de réaliser cette vision de développement, la Ville de Québec se dote de cinq grandes orientations. Celles-ci serviront de référence pour structurer le document de planification et définir des stratégies d'aménagement et de développement ainsi que leur mise en œuvre :

- Mettre en valeur la richesse des milieux naturels;
- Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires;
- Créer un milieu de vie mixte;
- Planifier une intégration harmonieuse dans le milieu;
- Aménager le domaine public de façon durable.